Commune de

MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

Sud 1/4

1:11 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même,
Le Maire

ARRETE LE : 22/05/2025
APPROUVE LE : 10/09/2026

auddicé Val-de-Loire

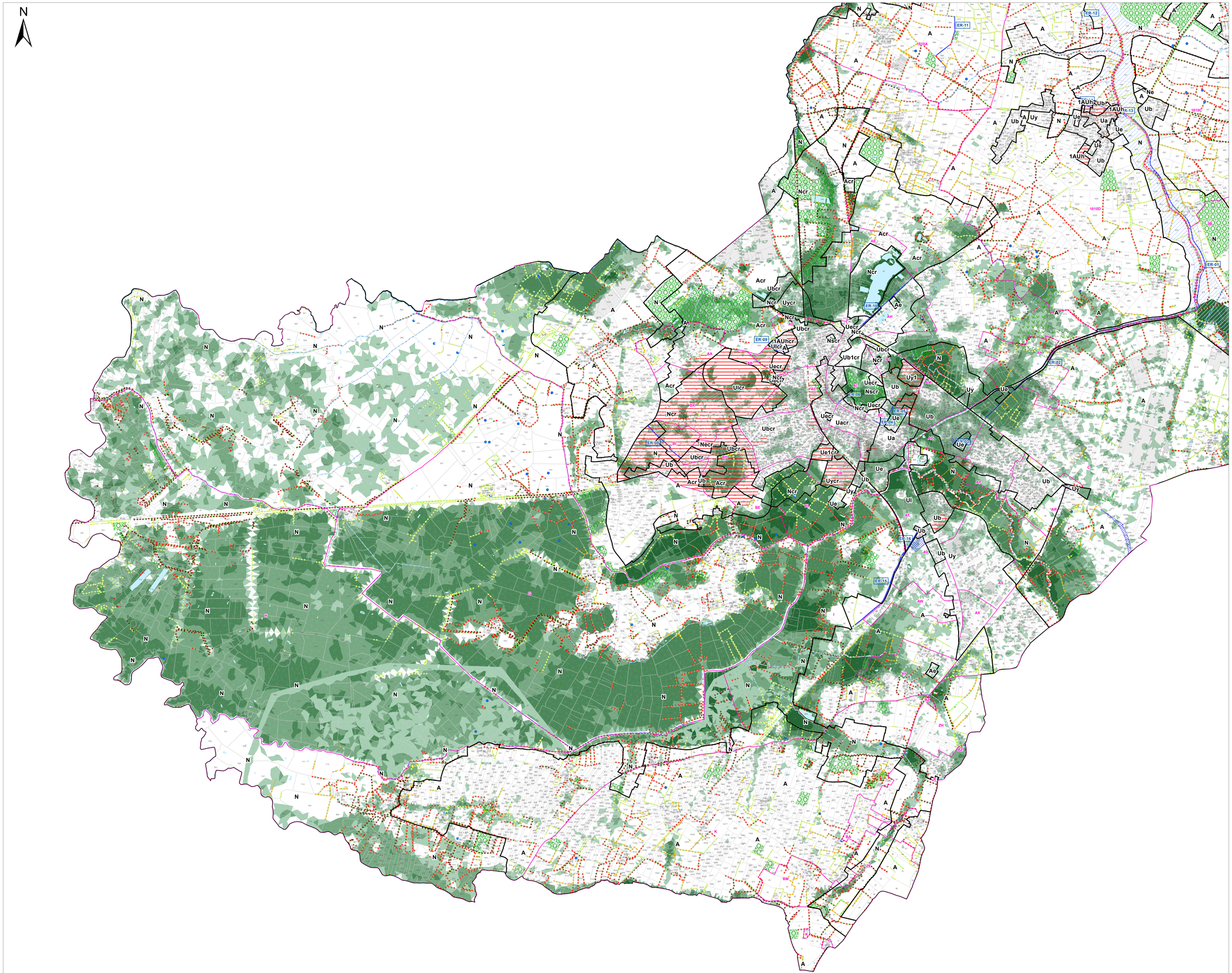


Légende

- Section parcellaire
- Limite parcellaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000



Commune de

MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

Nord 2/4

1:11 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même,
Le Maire

ARRETE LE : 22/05/2025
APPROUVE LE : 10/09/2026

auddicé Val-de-Loire



Légende

- Section parcellaire
- Limite parcellaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000

N

0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 Kilomètres

Commune de

MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

Bourg Saint-Même-le-Tenu 3/4

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même,
Le Maire

ARRETE LE : 22/05/2025
APPROUVE LE : 10/09/2026

auddicé
Val-de-Loire

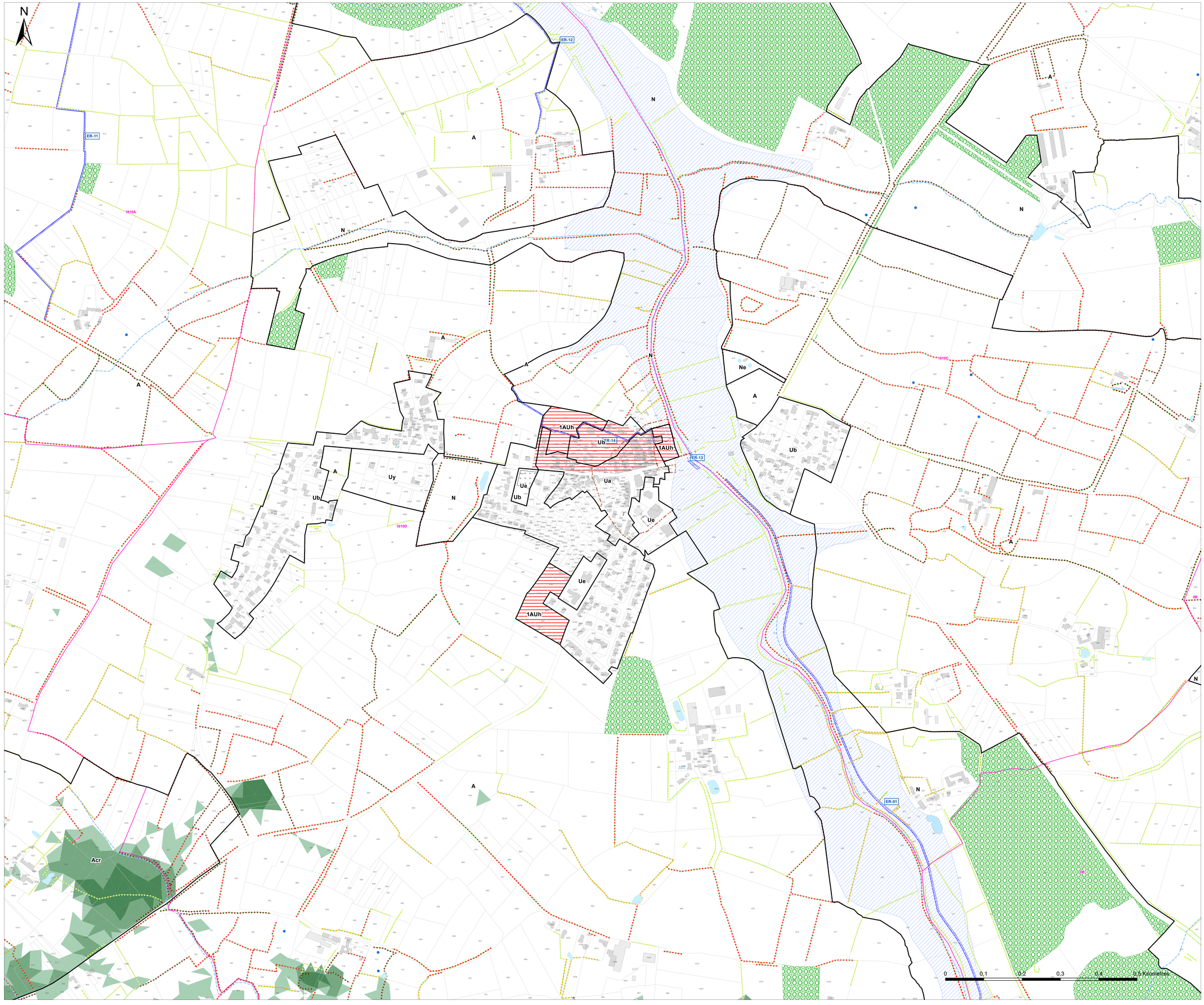


Légende

- Section parcellaire
- Limite parcellaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000



Commune de

MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

Bourg Machecoul 4/4

1:4 500

Vu pour être annexé à la délibération du 10/09/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même,
Le Maire

ARRETE LE : 22/05/2025
APPROUVE LE : 10/09/2026

auddicé
Val-de-Loire



Légende

- Section parcellaire
- Limite parcellaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000

0 0,15 0,3 0,45 0,6 0,75 Kilomètres